



Le Gerant

M. Amarante

37^{me} Année

Le Numéro à Menton : 20 C.



Hors Menton : 25 C.

Samedi 24 Mars 1900

L'Avenir de Menton

JOURNAL POLITIQUE & LITTÉRAIRE

Paraissant le Samedi et Contenant dans chaque Numéro la

LISTE EXACTE DES ÉTRANGERS SÉJOURNANT A MENTON

ABONNEMENTS

MENTON..... Fr. 10
 HORS MENTON..... » 12

On s'abonne au Bureau du Journal, Agence Tonin AMARANTE, 19, Avenue Félix-Faure. Les abonnés recevront gratis la liste récapitulative des Étrangers publiée en brochure.

INSERTIONS

ANNONCES (la ligne)..... Fr. 1 »
 RÉCLAMES id » 2 50

Pour les annonces industrielles et commerciales : s'adresser à Menton, Agence TONIN Amarante, 19, Avenue Félix Faure. L'Avenir de Menton se réserve le droit de refuser toute insertion.

Il est fait mention ou rendu compte des ouvrages dont deux exemplaires sont envoyés franco au bureau du Journal.

FONDATEUR : TONIN AMARANTE

La Rédaction n'est pas responsable des manuscrits qui lui ont été adressés — Tout manuscrit non inséré est brûlé

AMM. les Étrangers

Nous rappelons aux familles étrangères qui, ayant l'intention de revenir à Menton l'hiver prochain, désireraient choisir d'avance leur appartement, que c'est à l'Agence TONIN AMARANTE qu'elles doivent s'adresser, pour obtenir tous les renseignements de nature à faciliter leur choix.

M. AMARANTE se tient gratuitement à la disposition des Étrangers pour les guider dans leur recherches, leur signaler et leur faire visiter les Appartements et les Villas qui peuvent leur convenir, ou pour retenir, en octobre prochain, sur les ordres qu'ils voudront bien lui transmettre par correspondance, les Villas ou les Appartements choisis.

On trouve à l'Agence TONIN AMARANTE la Liste de toutes les Villas et Appartements de Menton, sans exception leurs prix, leur exposition, et tous les renseignements.

Les Étrangers qui avant leur départ désireraient retenir leurs Appartements ou Villas pour la saison prochaine à l'Agence TONIN AMARANTE, peuvent traiter avec cette Agence moyennant le 10 0/0 sur le loyer, qui en cas de résiliation resterait acquis au propriétaire à titre d'indemnité.

ADRESSE

TONIN AMARANTE

cing ans, de 1637 à 1642. La convention est enfin signée à Péronne. La principauté est placée sous la protection de la France. Monaco recevra une garnison française de 600 hommes. Les princes sont créés ducs de Valentinois, marquis des Baux, pairs de France.

Les troupes françaises ne pouvaient songer à faire le siège de Monaco, la place était imprenable. La République de Gènes avait inutilement tenté, à diverses reprises, de s'en emparer. Le prince devra commencer par chasser la garnison espagnole, avec l'aide de ses sujets. Cette entreprise difficile s'accomplit à souhait. Jérôme Monléone amène secrètement, au milieu de la nuit, deux cents mentonnais bien armés, pour pénétrer dans Monaco, dès qu'une porte sera libre. Honoré II forme trois compagnies de Monégasques, confie l'une à son fils, une autre à Jérôme Rey et prend le commandement de la troisième. La lutte s'engage de divers côtés. Une porte tombe au pouvoir du prince. Les

Ramillier, Senef, Brissach, Fleurus Lille, St-Denis.

Uno avulso, non deficit alter.

En 1709 le prince Antoine I^{er}, pour défendre sa capitale contre les ennemis de la France, fait fondre toute sa vaisselle d'or et d'argent et met en gage ses bijoux de famille.

La France, de son côté protégeait énergiquement la principauté. Son vaste marché lui était ouvert. Défendus par les troupes et la flotte françaises, Monaco, Menton, Roquebrune peuvent s'étendre au delà de leurs murailles et développer leurs riches cultures, dont les produits pénètrent librement dans les ports de la Provence. Les négociants et les propriétaires s'enrichissent, les maisons de campagne se multiplient, les plantations d'oliviers, d'orangers, de citronniers s'élèvent de plus en plus dans les vallons et sur les collines. On cesse de craindre les coups de main des Barbaresques, ces anciens possesseurs du pays, dont les forteresses se voient

ne doutons pas que si l'excellente artiste revient une autre année à Menton elle n'obtienne un grand et universel succès.

Quoiqu'il en soit, aux privilégiés qui eurent la bonne fortune d'assister à ce concert, il fut donné d'entendre la sonate dite du Clair de lune, de Beethoven, jouée avec autorité et avec un style excellent, une Nocturne de Schumann enlevée avec beaucoup de fantaisie et de grâce, un délicieux Nocturne de Brassin, l'élégant Minuetto de Dreychock, deux études de Chopin, enfin la Campanella et la 2^{me} Rhapsodie de Liszt. L'exécution vraiment prestigieuse de ces deux derniers morceaux, nous a donné l'occasion d'apprécier le mécanisme extraordinaire dont dispose Mme Laidlaw, et qui lui permet d'obtenir sans difficulté apparente le maximum d'effet. J'ajoute qu'il est rare de rencontrer chez une femme la puissance et sonorité qu'elle obtient par son jeu nerveux et d'une netteté remarquable.

Elle est, en somme, une pianiste aussi complète que possible, doublée d'un artiste et d'une musicienne.

C'est sur un magnifique instrument gracieusement prêté par la Maison Pleyel que Mme Laidlaw s'est fait entendre.

Un violoniste de Nicé, M. Bistesli, qui prêtait son concours, a eu sa part de succès. M. Bistesli a joué avec talent l'Adagio du concerto de Wienianski, un Poème Hongrois de Jans Hubay et un Tambourin de Leclair.

Remarqué dans l'assistance : Miss Glover, Mme de Roisel, Mme Iearn, Mme Ebner, M. Gaiger, M. de Mockzy, M. le pasteur et Mme Gutjahr, Mme Brin, M. Diot, etc.

Connaissez-vous la ridicule que

pagnie était au présent-arms sur la place de l'Eglise pendant que se faisait le transfert du cercueil de la chambre ardente à l'église paroissiale et que la fanfare exécutait des marches funèbres.

La grand' messe de Requiem a été célébrée par le chanoine Otto, curé de Menton, avec l'assistance de l'orchestre municipal et de la maîtrise. Le cercueil, recouvert du drapeau tricolore et de la tunique et képi du défunt a été déposé au milieu de la principale nef de l'église, sur un catafalque formé avec des faisceaux d'armes et entouré par une profusion de magnifiques couronnes parmi lesquelles nous avons plus spécialement remarqué : celles du 27^e alpin, du Conseil municipal de Menton, des 6^e, 7^e, 11^e, 23^e et 24^e bataillons alpins, du 7^e bataillon régional des chasseurs alpins, du 112^e de ligne, de la batterie du 12^e groupe alpin, du détachement de Sospel, des familles Glover, de Vaux, marquis Cambefort, marquis Choi-